

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2015

Le conseil municipal, réuni au complet, à l'exception de MM. BLETTERY et OBLETTE, excusés, a abordé les questions suivantes :

► Réorganisation de la cantine scolaire

Suite à la dernière réunion où a été mise en place la fourniture des repas par le collège Le Breuil :

- l'association a établi une rupture conventionnelle de contrat de travail avec son ancienne salariée, qui a accepté cette proposition. Les parents d'élèves ont remercié Séverine pour ses 13 années de préparation de repas à la satisfaction générale.
- des devis ont été établis pour la fourniture du matériel de transport ; l'entreprise Patay est retenue pour une dépense de 1181€.
- en ce qui concerne le transport des repas, le surcoût en frais de personnel et de transport étant élevé, il est décidé de confier dans l'immédiat cette tâche à l'agent en contrat d'avenir sur son temps de travail actuel et avec le véhicule de la commune. Dans ces conditions, l'horaire de l'employée communale chargée du service et du nettoyage ne sera augmenté que d'une demi-heure au lieu d'une heure et demie par jour d'école.

► Demandes de subventions

- Sélection des dépenses d'investissements 2014 pour lesquelles le conseil municipal demande l'attribution d'une aide sur l'enveloppe cantonale auprès du nouveau conseiller départemental (taux 60 %) : remplacement de la chaudière gaz à l'étage de la garderie, isolation des fenêtres à l'étage de la mairie, remplacement du copieur de la mairie, lame de déneigement des bourgs, projecteur vidéo de l'école, remorque de voiture, taille haie (les travaux sur le chemin de la Croix de la Loge et l'acquisition du tracteur ne sont pas présentés car on dépasserait de loin le plafond subventionnable).
- La commune pouvant prétendre à une subvention de 60 % au titre de l'enveloppe «amendes de police », destinée à sécuriser en priorité les carrefours avec les routes départementales, l'aménagement de l'intersection D.31/chemin du Point du Jour est sollicité pour 2016, suite à un accident cet hiver.

► **Motion éoliennes** : adoption d'une motion où le conseil municipal s'oppose par avance à la prolifération d'éoliennes sur les terrains privés de la commune, car l'abandon de la réglementation « Z.D.E. » et l'annonce qui circule sur la possibilité d'implanter une soixantaine d'éoliennes dans le secteur, avec la pression financière qui s'en suit, peuvent faire craindre une multiplication anarchique de ces installations et le conseil municipal préfère indiquer dès maintenant qu'il ne laissera pas proliférer des éoliennes qui ne respecteraient pas tous les critères de respect des milieux naturels, et en particulier de la ressource en eau, qui ont été imposés au parc éolien actuellement à l'étude depuis 5 ans.

► **Chantiers forestiers** : le conseil municipal adhère à l'initiative de la communauté de communes d'encadrer les travaux forestiers pour qu'un état des lieux soit établi avant les chantiers de débardage afin que les chemins qui seraient dégradés par ces chantiers soient remis en état par l'entreprise responsable : un courrier d'information va être envoyé à toutes les entreprises de travaux forestiers intervenant sur la commune afin qu'une déclaration soit déposée en mairie avant le début des chantiers ; cette déclaration pourra également être souscrite par le propriétaire de la parcelle concernée. L'autorisation de voirie sera délivrée sous quinzaine par la mairie après visite et photo sur les lieux.

► Questions diverses :

- établissement du tour de rôle pour la buvette de la fête patronale le dimanche 2 août
- derniers ajustements sur les dépenses liées aux vestiaires du foot (total des travaux : 241 309€ + honoraires)
- ajustements budgétaires à la baisse, suite aux réductions des dotations de l'Etat (au total : -3800€)
- subvention concours de labour à St Marcel d'Urfé : non retenue.
- recherche de bénévoles par l'A.D.M.R. pour visiter les personnes âgées du canton, sur la base du bénévolat mais avec prise en charge des frais de déplacement. S'adresser à Odile COLLET.
- prochaine réunion : vendredi 25 septembre 2015.